

Commune de Chastre
Réunion n° 5 de la CCATM du 16/11/2021
Procès-verbal

Présences :

Présidente :	Présent(e)s	Absent(e)s	Présent(e)s	Absent(s)
MASSON Muriel		x		

Quart communal effectif :		Quart communal suppléant :					
CARDOEN Frédéric		x		LEFRANCQ Bérengère	X		
BABOUHOT Philippe	X			FERRIERE Anne			X

Membres effectifs :		Membres suppléants :					
DECELLE Jean-Pierre		x		BERNARD Jean-Luc		x	
MORLOT Virginie	x			LEFEVRE Damien		X	
NAVEZ Vincent	X			MICHELS Eric		X	
DEBRAS Florent	X			HELSEN Olivier		X	
VERJANS Benoît	X			HINCHCLIFFE Clive			X
GERARD Jean-Paul	x			LACROIX Marc			X

Présence voix consultatives :		
HAGE Sabine	X	
COLIN Stéphane	X	
HENKART Thierry		x

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 05/10/21

Le projet de procès-verbal a été transmis par mail à tous les membres le 10 novembre 2021.

Il est approuvé en séance.

2°) Dossiers

2.1. Projet Eckelmans - Place de la Gare - « Résidence Sucrey »

Informations à la suite de la réunion de concertation

L'Echevin explique qu'à la réunion de concertation peu de remarques émanent de Chastre et que la majorité provient des habitants de la rue de la Sucrierie.

Discussion sur les écarts par rapport à l'ancien PCA (Sol) en présence du Fonctionnaire délégué

Eckelmans compte retravailler les bâtiments de la rue de la Sucrierie (Gabarit plus bas, recul de certains bâtiments, le nombre de logements serait ramené de 104 à 103.

Façade côté de la rue de la sucrierie devra être retravaillée.

Le promoteur va introduire des plans modificatifs, un avis officiel sera redemandé à la CCATM

La crèche sera exploitée par la Farandole

2.2. Projet Eckelmans - Place de la Gare – dossier voiries

Présentation du dossier par Sabine Hage. Il ne s'agit pas d'une demande d'avis mais d'une information.

Le projet est mu par la commune.

90 places à terme seront à destination des navetteurs de la SNCB

L'espace poubelles au milieu de la place ne doit pas être au milieu de la place pour la région Wallonne. La CCATM propose de les localiser en lieu et place de l'espace vélos à droite du passage sous voies.

Il devrait être envisager d'avoir des abris sécurisés pour les vélos. Ce point sera repris dans le projet WASY

Par rapport au dernier projet proposé, le dernier garage de la rue de la sucrerie vers le rond-point sera démoli.

La commission de mobilité envisage la mise à sens unique de la rue Ledocte de la place vers le rond pont. Cette disposition sera favorable à diminuer la vitesse de circulation sur la place.

Les membres de la CCATM échantent sur le sens de circulation à envisager sur la place.

Quid de la nécessité d'avoir l'avis d'un bureau d'étude en mobilité. L'Echevin explique que cette démarche implique obligatoirement un appel d'offre de marché public.

LA CCATM propose à l'Echevin de transmettre au collège le ressenti de la commission.

Le sens horlogique de l'accès reçoit l'assentiment unanime de la CCATM. Celle-ci propose que la circulation soit concentrée à front des pompes funèbres, Pizzeria et que la zone reprise à la sortie du passage sous voies ne soit pas dévolue à la circulation automobile.

Cette façon de faire permet d'optimiser le caractère d'agrément de l'espace public.

Les emplacements SNCB paraissent situés à 2 mètres des voies, un placement en épi sera peut-être requis.

La commune remplacera l'égout dans la rue de la sucrerie pour le positionner plus bas.

Le subside pour le chantier a été octroyé par le ministre de tutelle.

Quid de l'obligation de mettre des panneaux photovoltaïques.

2.3. Projet Durabrik – Gentinnes – Petit Champ/Golards –

Information suite à la réunion publique d'information

NB - CCATM 21/06/21 : Premières remarques sur le pré-avant-projet :

Prévoir l'étude de l'imperméabilité des sols

Imposer une protection des coulées d'eau en amont (zone enherbée...)

Prévoir du parking public (une trentaine de places) – en fonction de la largeur des voiries

Sabine informe qu'une RIP s'est tenue en vue de l'étude d'incidence.

La séance devrait être réorganisée suite à un éventuel vice de procédure.

2.4. Points ajoutés à la demande de Benoît Verjans

Dossier Rue des Mottes

Qu'est-ce que la Commune a prévu pour laisser la rue des Mottes (pour rappel c'est un cul de sac) libre d'accès vu qu'il y a 9 maisons au-delà du chantier plus les maisons en face du chantier ?

Le recours au conseil d'Etat sur le dossier de lotissement a été retiré, le projet peut être mis en œuvre.

La commune contactera le promoteur pour lui rappeler que la voirie ne peut être entravée.

Respect des nouveaux panneaux F99c (interdit aux voitures) : séance d'information faite par la Commune (par exemple dans le Bien-Vivre)

Benoit Verjans explique que depuis la pose des panneaux la circulation n'est pas moindre.

La pose des panneaux augmente la circulation sur la rue Omer Pierard

Proposition de faire de l'information et de la prévention

Projet à mettre en parallèle avec l'élargissement (zone de croisement) de la voirie Omer Piérard.

La commission Mobilité étudie ces divers dossiers et n'a pas encore arrêté de position définitive.

3°) Guide communal d'urbanisme

14/12/21 par le SPW : Présentation / formation relative au Guide communal d'urbanisme : ses objectifs, son contenu, son utilisation. Une représentante de la DAL sera présente.

Bérangère interroge sur la formation des membres de la CCATM pour parfaire leurs connaissances. Sabine rappelle qu'une formation s'est organisée à la mise en place de la CCATM.

Quid utilité d'une formation sur le Guide d'urbanisme ?

L'échevin rappelle que la CCATM doit donner des avis « citoyens » et non pas des avis de professionnels.

4°) Retour d'informations éventuel des dossiers à suivre

4.1. Exemplaire numérisé des demandes de permis – règlement taxe – vérification de ce qui a déjà été voté en CC ou voir projet joint à la convocation si rien n'a été fait

L'Echevin et Sabine pensent qu'il n'est pas utile de légiférer sur ce domaine. Le service urbanisme scanne lui-même les dossiers.

4.2. Projet Wacy –

Benoît et Jean Paul participent au comité de suivi

4.3. Commission Communale Energie Climat – recommandation

Pas de nouvelles

« Ecorenove » est mandatée pour aider les habitants qui veulent isoler leurs maisons

4.4. Surlargeurs remembrements Cortil-Ernage - Rue O. Pierard et Chastre-Chemin de Chastre

Les demandes ont été transmises par l'administration au conseil mobilité.

Leur avis n'est pas encore arrêté.

L'assiette de la voirie a été définie, elle est suffisante et le service travaux étudie le dossier.

Le chemin de Chastre pose plus de questions du conseil mobilité. Il s'interroge sur la nécessité de favoriser l'aisance à utiliser ce chemin.

4.5. Avant-projet Rue du Rauwez présenté 14/09/21

Pas eu de retour du demandeur suite à la communication de l'avis de la CCATM

4.6. Groupes de travail inondations et division d'immeubles –

Point reporté au 14/12

5°) Fixation prochaine réunion CCATM :

14 décembre 19h ; salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H05.

Secrétaire,

Présidente,